

COMPTE-RENDU

SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

18H30

Excusés : Natacha Audebert pouvoir à Isabelle Terminet, Christelle Varache pouvoir à Stéphanie Verger, Emmanuelle Mercier, Nathalie Prulho, Guillaume Bonnevin et Éric Rodriguez.

Echange terrains le Picergent-les Brossettes

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un échange est prévu entre la SAS Vignobles Roy et la commune. La Safer a estimé la valeur des terrains à 10 000€ de l'hectare. La SAS Vignobles Roy ayant acquis le terrain à une valeur supérieure, la commune verserait une soulte de 2 000€ à la SAS.

Monsieur le Maire étant concerné par le dossier, ne participe pas au vote. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Lotissement le Piruit : règlement

Pour faciliter la vente des lots 1 et 2, il est prévu de modifier le règlement afin que la construction d'une habitation à étage ne soit plus obligatoire. A cet effet, il faudra que 2/3 des colotis donnent leur accord pour que le règlement puisse être modifié.

Intervention de M. Jérôme Sourisseau, président de Grand Cognac

Monsieur Sourisseau présente les différentes compétences de l'agglomération.

- Développement économique : 26 zones d'emploi, bassin économique très dynamique.
- Aménagement du territoire PLUi : actuellement en France, on urbanise la valeur d'un département tous les 10 ans. L'objectif de l'Etat est d'urbaniser moitié moins dans les 20 ans à venir que pendant les 20 dernières années.
- Enseignement supérieur
- Mobilité transports : lignes bus Cognac et Châteaubernard + Segonzac-Jarnac.

Transporte : service pour les personnes âgées, encore insuffisamment utilisé.

- Enfance, jeunesse
- Eau et assainissement : volonté de gérer directement sans syndicat. Prix 25 à 30% moins élevés car grande quantité d'abonnés.
- Habitat : aide et accompagnement des foyers aux revenus modestes et des communes pour la réhabilitation des logements vacants.
- Gens du voyage : aire de grand passage à installer.

- Sport : 3 équipements communautaires : piscine de Jarnac, Châteauneuf et X'EAU + équipes communautaires. Séances de natation pour tous les élèves du primaire afin que chaque enfant rentre au collège en sachant nager.
- Culture : conservatoire Cognac + 3 musées Cognac/Saint Simon, médiathèques et aide aux médiathèques (réseau libellus et service sésame charente). Les élèves du Territoire Grand Cognac bénéficient de ces offres culturelles.
- Tourisme : volonté de faire du territoire une destination touristique. L'office de tourisme a obtenu un « contrat destination » avec le ministère des affaires étrangères qui fera la promotion de notre destination en Asie, en Amérique et en Angleterre.
- Numérique : contribution à Charente numérique pour la fibre optique : 9M€ à la place des communes.
- Santé
- Déchets : délégation à Calitom.

Pour info, l'agglo a décidé de maintenir la dotation de solidarité communautaire pour 3,4M€ (dans le département, seule la CDC du Rouillacais (100 000€) et 3 communes (Angoulême, La Couronne et Soyaux 200 000€) ont une dotation de solidarité communautaire).

Révision du PLU : droit de préemption urbain

Après la révision du PLU, nous devons délibérer pour réinstaurer le DPU.

Règlement local de publicité intercommunal (RLPi)

Grand Cognac a entamé la procédure d'élaboration du RLPi (règlement local de publicité intercommunal). Sachant que les règles nationales déjà établies permettent une bonne régulation si elles sont appliquées, le conseil communautaire a proposé les orientations suivantes : un seul panneau mural par mur hors agglomération (4m²) et la validation par le maire des enseignes en agglomération (qualité visuelle).

Une réglementation en zonage sur Cognac est prévue (population supérieure à 10 000 habitants).

Il y est souhaité le maintien du mobilier urbain d'information avec parfois publicité en second plan : porte-affiches, abris voyageurs... avec des contrats passés avec les opérateurs.

Isabelle Termet met à disposition le support de présentation de cette réglementation nationale et de l'état des lieux sur l'agglomération.

Permis d'aménager les Brossettes

Urban Hymns est choisi pour la maîtrise d'œuvre.

Chemin La Jarrie

Suite au rachat d'un hangar agricole, le chemin communal y accédant a été endommagé. Le propriétaire souhaite faire un bicouche et a sollicité la commune. Nous avons déjà par le passé financé des revêtements de chemins et les demandeurs finançaient les empièvements. Monsieur le Maire a demandé un devis à l'entreprise Léchelle.

Cimetière

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il avait été décidé de vendre 2 chapelles pour un montant unitaire de 10 000€. Les 2 habitants intéressés par ces acquisitions ont souhaité négocier le prix. Après avoir échangé sur le sujet, le conseil décide à l'unanimité de baisser le prix à 8 000€.

Informatique école : plan de relance

Un plan de relance numérique est proposé pour les établissements scolaires. La mairie associée à l'école va déposer un dossier de candidature. Après un état des besoins réalisé par la conseillère pédagogique référente numérique du secteur, le conseil approuve la démarche et la demande en équipement subventionné à 50 %. Le coût pour la commune est estimé à 4000 €, voire à 7500 € en fonction des options retenues. L'opportunité de cet accompagnement de l'Etat est à saisir et permettra une amélioration qualitative de l'équipement informatique et des offres pédagogiques dans ce domaine.

Questions diverses

- Remboursement Crépeau

La convention avec le Département prévoit que la commune prenne en charge les factures d'électricité et d'eau du cabinet médical à compter du 28 juillet 2020. Le transfert des contrats ayant pris du temps, le docteur Crépeau a dû payer des factures d'eau et d'électricité après le 28 juillet 2020. Le conseil doit donc délibérer pour rembourser ces factures.

- Régie photocopies

La régie photocopies fonctionnant très peu, Monsieur Daney a suggéré qu'elle soit supprimée. Le conseil donne son accord.

- PC Jérôme V.

Isabelle Terminet fait part au conseil municipal du permis de construire déposé par Jérôme V. qui a fait l'objet d'un avis défavorable. Elle en explique les raisons. Un autre permis sera déposé en concertation avec les services instructeurs.

Pour info

- Nous avons un devis pour l'insonorisation de la salle polyvalente : modification des micros + fourniture de 2 enceintes sur pied pour 1 600€ HT.
- Des répétitions de la compagnie La Part des Anges vont avoir lieu à la salle polyvalente. La compagnie pourrait jouer 2 petites pièces lors de la kermesse de l'école.
- Une commission finances est prévue le samedi 20 mars à 9h30 pour préparer le budget. L'ensemble du conseil est convié.